Numéro 149

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
MARS - AVRIL 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°149
Mars - Avril 2026

SOMMAIRE

– Jean-Henri Lokoka Isekolo, *Construction et validation d'une échelle de mesure des pratiques documentaires des étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire congolais*……1
– Clovis Elongama Elambo, *La protection constitutionnelle du mandat parlementaire en République Démocratique du Congo : entre garantie normative et fragilité institutionnelle*……..10
– Willy Mwana Nkwara, Patrick Mpia Weeti, *Décentralisation territoriale et développement local en RD Congo : analyse économétrique des asymétries fiscales et de leur incidence sur le bien-être provincial* ……..18
– Nkuna Beya, *Le principe de continuité du service public à l'épreuve du droit de grève en République Démocratique du Congo : vers une conciliation constitutionnelle dans le secteur de la santé*……33
– Véronique Pomo Lopaka, *Mécanismes d'application de la gratuité et leur impact sur la qualité de l'enseignement dans les écoles conventionnées catholiques de la coordination sous-provinciale de Mont-Amba*……40
– Paul Mbungu Muaka, *Interaction entre croissance économique et qualité de l'environnement en République Démocratique du Congo de 2000 à 2023*……49
– Hervé Loola Esingi, *De la problématique du principe de la hiérarchisation du ministère public face au devoir d'impartialité*……..59
– Alphonse Empa-Mposa Kentoloni, *L'impérialisme occidental en Afrique : une nécessite pour sa déconstruction*……..67
– Edouard Nosa Matumona, *Analphabétisme fonctionnel et blocage du progrès intellectuel en République Démocratique du Congo : analyse théorique et étude qualitative du cas de l'EPSP/Kinshasa* ……..79
– Daniel Mulenda Lomena Emamba, Serge Makiadi ma Kikhela, *La problématique de gestion du risque écologique sur les sites d'exploitation pétrolière : quel impact sur la rentabilité des pétroliers producteurs ?* ……...87
– Jérôme Etambalako Okito, Octave Makwala Yanukwa, *Éco-industries en République Démocratique du Congo : déterminants institutionnels, potentiel structurel et trajectoires de transition écologique*….98
– Hervé Butuna Nekanda, Guy Kwete Mwana, *L'impact des normes environnementales et urbanistiques sur les droits du concessionnaire foncier en RD Congo. Entre souveraineté domaniale, conditionnalité écologique et sécurité juridique*……..108
– Fiston Ituba, *La migration du budget des moyens vers le budget-programme en République Démocratique du Congo : analyse institutionnelle des contraintes et conditions de réussite*……..116
– Albert Kalonji Betu, *Le pouvoir de régulation du juge constitutionnel congolais : entre compétence implicite et activisme prétorien*……...123
– Patrick Kitamoyo Katanya, *De l'abolition au maintien du multipartisme en RD Congo : analyse institutionnelle et perspectives de réforme du système partisan*……..132
– Glevis Omende Kahudi, *Les fondements stratégiques du développement endogène en République Démocratique du Congo : lecture en économie politique internationale et en politiques publiques*…….139
– Willy Mwana Nkwara, Patrick Mpia Weeti, *Décentralisation, gouvernance territoriale et développement local en RD Congo : une analyse économétrique des effets conditionnels de l'autonomie fiscale sur le bien-être territorial*……..146
– Elisabeth Katanda Muamba, *De la passation des marchés publics par les dotations minières en République Démocratique du Congo : qualification juridique, régime applicable et enjeux de gouvernance* ……160

– Lopez Malongo Ndonzuao, *La gestion rationnelle des conflits électoraux face aux « vérités des urnes » en droit positif congolais*……...169

– Justin Besako Beyoyi, *La protection du travailleur dans la conclusion et la démonstration du contrat de travail en droit congolais : analyse critique du visa de l'Office National de l'Emploi et perspectives de réforme*……177

– Macaire Mundia Kalunga, *Lacunes structurelles et stratégies juridiques face au conflit transfrontalier entre la RD Congo et la république d'Angola relatif à la pollution des rivières Kasaï et Tshikapa*……...184

– Lauraine Biselele Bakambila, Albert Kalonji Betu, *Le contentieux fiscal juridictionnel de recouvrement à l'initiative du contribuable en droit positif congolais : analyse normative, incertitudes juridictionnelles et enjeux d'État de droit fiscal*……..192

– Martin Nkoy Akodi, Justin Besako Beyoyi, *Le procès équitable dans le contentieux des résultats électoraux en République Démocratique du Congo : entre consécration normative et fragilités institutionnelles.* ……202

– Jérôme Tshitambwe Tshileo, *Zones vertes de la république démocratique du Congo et migration pastorale des éleveurs mbororo. Analyse prospective d'une nouvelle menace à venir*……..209

– Jacques Fatu Muzesa, Sylvain Shomba Kinyamba, *Solidarité intergénérationnelle et exploitation des personnes âgées à Kinshasa. Perceptions sociales et logiques locales dans les communes de Kinseso et Lemba*……..218

– Josué Wembi Low'okedi, Roger Mbuyu Kimpesa Kasulo, Naolie Tshibuaya Tshibangu, *Le droit d'accès à la justice des peuples autochtones pygmées en milieux forestiers : comment réduire les inégalités ?* ……227

– Godefroid Misenga Milabyo, André José Bandaba Ngabo, *Décentralisation financière et développement économique locale en RDC : analyse empirique en données de panel (2018-2023)*…….236

– Norbert Musanga Amisi, Hervé Matunguna Kwilu, Olivier Tombe Tombe, *L'enseignant congolais face aux défis de l'éducation. Cas des enseignants de la sous-province éducationnelle de Limete 2*……..247

– Valéry Olamba Ondjo, Jean-Pierre Kayumba Shembo, *Perceptions des inspecteurs itinérants et efficacité de l'encadrement pédagogique en milieu provincial congolais : analyse empirique dans la Sous-Division Lodja 1 (Province du Sankuru)* ……255

– Hugues Kwete, Augustin Kitangi, Alex Mbantshi, *hiérarchisation des modes de financement des entreprises de sécurité privée en RD Congo. Evidence empirique de la ville de Kinshasa (2021–2024)*...264

– Patricia Imongo Namwi, Joël Bunduki Kambulu, *Gestion du changement comme vecteur d'innovation dans la fonction publique : enjeux et contraint*……277

– Serge Pelo Mbozo, *L'evolution du droit international au regard des conflits Israel-Palestine et Rwanda-RD Congo*…….....284

– Erlin Lokato Baku, Anne Kapinga Kalonji, Joël Kabeya Nsaka, *La gestion des déchets plastiques : défis environnementaux et solutions durables*……290

– Eugénie Dinkembi Dimbueni, *Reconnaissance culturelle africaine : approche anthropologique de la contribution du Mandombe et de Kimbagula au développement endogène en RD Congo*…….....298

– Freddy Clever Lubala Kasumbi, Aloise Mapela Masudi, Zacky Madilo, *Les effets de l'inclusion financière digitale sur la croissance économique en République Démocratique du Congo (2017–2024)*.305

– Hervé Masaki Mamvuaka, Ruth Luboya Kalubi, Logas Lowenga Koyamondja, *L'adéquation formation-emploi en RD Congo : analyse du décalage entre les compétences universitaires et les besoins des secteurs financier et télécommunication*……315

– Hugues Ngamika Mukumubi, *La caducité de l'ordonnance de référé-suspension en cas d'irrecevabilité de l'action principale en droit administratif. Analyse jurisprudentielle congolaise et approche comparée France–RDC*……...320

– Jean-Pie Farcy Sakasangu Kamonga, *La performance financière levier de la bonne gouvernance des entreprises publiques en RD. Congo : analyse comparative de trois sociétés d'État (2019–2021)*……...328

– Sophie Tshibola Mulumba, *Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) comme levier du développement de la ville de Kinshasa : analyse de leur contribution et de leurs défis structurels*……...336
– Sandra Sassy Mbeti, *Structure financière et gestion du cycle d'exploitation : une analyse des entreprises publiques en RD Congo*……...347
– Moise Mulumba Mutamba, Gloria Mbenza Luamba, Bachelard Kasangila Kembo, *Force familiale chez les parents d'enfants présentant une déficience intellectuelle à Kinshasa : effets de la variable sexe et la confession religieuse*……358
– Yves Bibombe Kadima, *Le sens de l'article 120 de la loi n°16/027 du 15 octobre 2016 portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif en RDC*……..363
– Crispin Mabula Muaripambu, Muanza Kabangu Muanyinay, Jonathan Enguta Mwenzi, *Implication et satisfaction au travail des candidats à la retraite des services publics congolais*……...370
– Jean-Paul Shabani, *Descriptive Analysis of English Segmental and Stressing Errors Made by EFL Learners in a Multilingual first Language Environment*……376

DE L'ABOLITION AU MAINTIEN DU MULTIPARTISME EN RD CONGO :

analyse institutionnelle et perspectives de réforme du système partisan

par

Patrick KITAMOYO KATANYA

Doctorant et Assistant, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Université de Kinshasa

Résumé

Adopté officiellement en 1992 à l'issue de la Conférence nationale souveraine, le multipartisme en République Démocratique du Congo (RDC) devait marquer la rupture avec le régime autoritaire du parti unique instauré sous le maréchal Mobutu Sese Seko. Plus de trois décennies après cette transition, le pays compte plus de 900 partis politiques enregistrés, révélant une fragmentation extrême du champ partisan. Cette étude propose une analyse institutionnelle critique du système multipartite congolais en mobilisant les théories de l'institutionnalisation des partis, de la consolidation démocratique et du néopatrimonialisme. À partir d'une enquête qualitative exploratoire complétée par une analyse documentaire et constitutionnelle, l'article démontre que la faiblesse du multipartisme en RDC ne résulte pas du pluralisme en soi, mais de son faible degré d'institutionnalisation, de la personnalisation des organisations partisanes et de l'absence de structuration programmatique. L'étude conclut non pas à l'abolition du multipartisme, mais à la nécessité d'une réforme systémique visant sa rationalisation juridique et son renforcement institutionnel.

Mots-clés : *multipartisme, institutionnalisation, partis politiques, démocratie, gouvernance, RDC.*

Abstract

Officially adopted in 1992 following the National Sovereign Conference, multiparty democracy in the Democratic Republic of Congo (DRC) was expected to end decades of authoritarian single-party rule under Mobutu Sese Seko. More than thirty years later, over 900 political parties are officially registered, reflecting an extreme fragmentation of the party system. This article provides a critical institutional analysis of the Congolese multiparty system by drawing on theories of party institutionalization, democratic consolidation, and neopatrimonial governance. Based on exploratory qualitative research combined with documentary and constitutional analysis, the study argues that the weaknesses of multiparty politics in the DRC stem not from pluralism itself but from weak institutionalization, excessive personalization, and limited programmatic structuring. The paper concludes that rather than abolishing multiparty democracy, systemic reforms are required to rationalize and strengthen the party system.

INTRODUCTION

La transition vers le multipartisme en République démocratique du Congo (RDC) s'inscrit dans la « troisième vague » de démocratisation qui, à partir de la fin des années 1980, a reconfiguré les régimes politiques en Afrique par l'ouverture compétitive des arènes électorales, la libéralisation des libertés publiques et la légitimation du pluralisme comme norme de gouvernance. Dans le cas congolais, cette dynamique s'est cristallisée autour de la Conférence nationale souveraine (1991–1992), moment charnière d'une re-négociation de l'ordre politique, marquant l'érosion du monopole partisan et l'affirmation d'une demande sociale de représentation pluraliste.

Sur le plan constitutionnel, le pluralisme politique est consacré comme principe structurant de la compétition démocratique. L'article 6 de la Constitution du 18 février 2006 reconnaît explicitement le pluralisme et attribue aux partis politiques la fonction de « concourir à l'expression du suffrage », tout en les soumettant à des exigences de démocratie pluraliste, d'unité et de souveraineté nationale. Autrement dit, la Constitution n'érige pas seulement le multipartisme en liberté publique : elle le pense comme une institution d'intermédiation entre société et État, appelée à structurer l'offre politique, agréger les intérêts sociaux, produire des élites gouvernantes et stabiliser la compétition.

Pourtant, plus de trois décennies après l'ouverture formelle au pluralisme, la performance du système partisan congolais demeure un objet d'interrogation scientifique, tant au regard de sa capacité de représentation que de sa contribution à la consolidation institutionnelle. Plusieurs indicateurs convergent vers un multipartisme davantage « extensif » (quantitatif) que « consolidé » (qualitatif) : (i) la prolifération des partis — une liste de 910 partis officiellement transmis à la CENI pour les scrutins de 2023 atteste de cette inflation organisationnelle — (ii) la faible structuration idéologique et programmatique, (iii) l'instabilité des coalitions et des regroupements, (iv) la personnalisation des formations autour de leaders, et (v) la persistance de logiques clientélistes et de mobilisation par réseaux plutôt que par projets politiques.

Dans la littérature comparée, ces symptômes renvoient moins au multipartisme comme principe qu'aux conditions d'institutionnalisation du système partisan : stabilité des règles de compétition, enracinement social des partis, légitimité organisationnelle, cohérence programmatique et autonomie relative vis-à-vis des entrepreneurs politiques individuels. Lorsque ces conditions sont faibles, le multipartisme peut produire des effets paradoxaux : fragmentation de la représentation, volatilité électorale,

« coalitions de circonstance », faible redevabilité, et conversion de la compétition partisane en marché politique dominé par la distribution sélective de ressources. Dans un tel contexte, les dysfonctionnements institutionnels (crises de gouvernabilité, conflictualité post-électorale, faiblesse des contre-pouvoirs, déficit de confiance) ne découlent pas mécaniquement du pluralisme, mais plutôt d'un pluralisme peu institutionnalisé, où les partis peinent à jouer leur rôle de médiation démocratique.

Dès lors, la problématique centrale peut être formulée ainsi : le multipartisme congolais relève-t-il d'une pluralisation effective de la représentation politique ou d'une fragmentation organisationnelle sans consolidation institutionnelle ? Cette interrogation conduit à distinguer le multipartisme comme règle (liberté de créer/adhérer et compétition) et le système partisan comme **institution** (structures, normes, ancrages et contraintes qui stabilisent la compétition). C'est dans cet écart — entre pluralisme juridiquement garanti et institutionnalisation politiquement inachevée — que se situe l'enjeu scientifique de l'étude.

I. CADRE THÉORIQUE

L'analyse des dynamiques du multipartisme en RDC requiert un ancrage théorique permettant de dépasser la simple description institutionnelle pour interroger les logiques structurelles du système partisan. Trois approches complémentaires structurent ce cadre : la théorie de l'institutionnalisation partisane, la théorie de la consolidation démocratique et l'approche néopatrimoniale des systèmes politiques africains.

1.1. Théorie de l'institutionnalisation partisane

La notion d'institutionnalisation du système partisan a été systématisée par Scott Mainwaring (1999), qui définit un système institutionnalisé comme un ensemble de partis présentant :

- *stabilité des compétitions électorales* (faible volatilité électorale)
- *ancrage social durable des partis* dans des segments identifiables de la société
- *légitimité des partis et des élections* comme mécanismes normaux d'accès au pouvoir
- *organisation interne structurée*, indépendante des leaders circonstanciels

Cette approche prolonge les travaux classiques de Samuel P. Huntington (1968), pour qui l'institutionnalisation renvoie à l'adaptabilité, la complexité, l'autonomie et la cohérence des organisations politiques. Appliqués au contexte congolais, ces critères révèlent plusieurs fragilités structurelles :

- Volatilité électorale élevée et reconfigurations fréquentes des coalitions ;
- Faible enracinement sociologique (les partis mobilisent davantage des réseaux circonstanciels que des clivages programmatiques stables) ;
- Personnalisation organisationnelle (dépendance à l'égard d'un leader fondateur) ;
- Faible structuration interne (absence de démocratie intrapartisane formalisée et routinisée).

La prolifération quantitative des partis (plus de 900 enregistrés) traduit ainsi un multipartisme extensif mais peu consolidé. Selon la typologie de Giovanni Sartori (1976), la RDC se rapprocherait d'un pluralisme fragmenté caractérisé par une dispersion organisationnelle sans structuration idéologique forte.

Ainsi, la problématique congolaise ne réside pas nécessairement dans l'existence d'un multipartisme en soi, mais dans son faible degré d'institutionnalisation, qui limite la prévisibilité des compétitions politiques et fragilise la gouvernabilité.

1.2. Théorie de la consolidation démocratique

La théorie de la consolidation démocratique permet d'inscrire la question partisane dans une perspective plus large de stabilisation du régime. Pour Juan J. Linz et Alfred Stepan (1996), une démocratie est consolidée lorsque les principaux acteurs politiques considèrent les règles démocratiques comme « *the only game in town* ». Autrement dit, aucun acteur significatif ne cherche à recourir à des moyens extra-constitutionnels pour accéder ou se maintenir au pouvoir.

La consolidation implique trois dimensions :

- *Comportementale* : absence d'acteurs anti-système ;
- *Attitudinale* : adhésion majoritaire aux valeurs démocratiques ;
- *Constitutionnelle* : respect effectif et routinisé des règles du jeu.

Dans le contexte congolais, la récurrence des contestations électorales, les tensions post-scrutins et la judiciarisation conflictuelle des processus électoraux suggèrent une consolidation encore incomplète. Le multipartisme, loin d'être un facteur automatique de stabilisation, peut produire des effets ambivalents lorsque les règles institutionnelles ne sont pas pleinement intériorisées.

Les travaux de Larry Diamond (1999) soulignent d'ailleurs que la consolidation démocratique dépend fortement de la qualité des partis politiques : sans partis institutionnalisés, la démocratie demeure vulnérable aux crises de gouvernabilité.

Dans cette perspective, la question congolaise peut être reformulée ainsi : le système partisan contribue-t-il à la consolidation démocratique ou alimente-t-il une dynamique de fragmentation qui entrave la stabilisation institutionnelle ?

1.3. Approche néopatrimoniale

L'approche néopatrimoniale constitue une grille d'analyse particulièrement pertinente pour les systèmes politiques africains. Inspirée des travaux de Max Weber sur la domination patrimoniale, cette approche a été adaptée au contexte africain par des auteurs tels que Jean-François Médard et Nicolas van de Walle.

Le néopatrimonialisme désigne un système dans lequel les structures formelles de l'État coexistent avec des logiques informelles de pouvoir fondées sur :

- la personnalisation de l'autorité ;
- la distribution sélective de ressources (clientélisme) ;
- la fusion entre sphère publique et intérêts privés ;
- la loyauté personnelle plutôt qu'institutionnelle.

Dans un tel contexte, les partis politiques tendent à fonctionner comme des véhicules électoraux personnalisés, centrés sur des entrepreneurs politiques et des réseaux d'allégeance, plutôt que comme des organisations programmatiques structurées.

La multiplication des partis en RDC peut ainsi être interprétée non comme un signe de vitalité idéologique, mais comme l'expression d'une fragmentation néopatrimoniale où chaque leader cherche à se doter d'un instrument partisan propre pour négocier son positionnement dans les coalitions gouvernementales. Cette approche permet de comprendre pourquoi :

- les partis sont faiblement institutionnalisés ;
- les coalitions sont instables ;
- les recompositions politiques sont fréquentes ;
- les clivages programmatiques demeurent secondaires par rapport aux logiques de redistribution et d'accès aux ressources.

L'articulation de ces trois approches permet de dépasser une lecture normative du multipartisme.

- la théorie de l'institutionnalisation partisane éclaire les faiblesses organisationnelles du système congolais.
- la théorie de la consolidation démocratique montre que la stabilité institutionnelle dépend de l'acceptation routinisée des règles du jeu.
- l'approche néopatrimoniale explique la personnalisation et la fragmentation des formations politiques.

Ainsi, le cadre théorique suggère que les dysfonctionnements institutionnels observés en RDC ne résultent pas mécaniquement du multipartisme en tant que principe constitutionnel, mais plutôt d'un multipartisme faiblement institutionnalisé et structuré par des logiques néopatrimoniales.

II. MÉTHODOLOGIE DE L'ETUDE

Cette recherche adopte une approche méthodologique mixte combinant analyse documentaire et enquête qualitative exploratoire. Ce choix vise à confronter le multipartisme tel qu'il est formalisé dans les textes juridiques au fonctionnement réel du système partisan congolais. La démarche repose sur une logique de triangulation permettant de croiser sources normatives, données institutionnelles et perceptions d'acteurs politiques.

L'analyse documentaire porte principalement sur la Constitution du 18 février 2006, la loi relative aux partis politiques ainsi que les rapports électoraux et documents produits par les institutions compétentes. Cette phase a permis d'identifier le cadre juridique du pluralisme, les exigences formelles d'organisation des partis et les mécanismes de régulation du système politique. Elle constitue le socle normatif de l'étude.

La seconde phase repose sur une enquête qualitative exploratoire menée à travers 30 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs politiques, de cadres partisans, d'observateurs électoraux et de représentants de la société civile. L'échantillon, de type accidentel, a été constitué en fonction de l'accessibilité des répondants et de leur implication dans la vie politique. L'objectif n'est pas la généralisation statistique, mais la compréhension approfondie des logiques internes du fonctionnement partisan.

Les données collectées ont été analysées selon une méthode d'analyse thématique. Les entretiens ont été transcrits, codifiés puis regroupés en catégories analytiques en lien avec le cadre théorique. Cette approche a permis d'identifier les principaux mécanismes organisationnels et relationnels structurant le multipartisme en RDC, tout en reconnaissant les limites inhérentes à une enquête qualitative exploratoire.

III. RÉSULTATS

L'analyse combinée des sources documentaires et des données qualitatives met en évidence trois dynamiques majeures structurant le système partisan congolais : une fragmentation organisationnelle extrême, un faible degré d'institutionnalisation et une forte personnalisation des formations politiques.

3.1. Fragmentation extrême du champ partisan

L'examen des données institutionnelles révèle une prolifération exceptionnelle des partis politiques (plus de 900 formations enregistrées), traduisant un multipartisme quantitativement expansif mais qualitativement peu structuré. Cette hyper-fragmentation s'accompagne de plusieurs effets systémiques.

Premièrement, on observe une dilution idéologique : les entretiens montrent que les clivages programmatiques sont peu différenciés et que les plateformes électorales présentent des similitudes discursives importantes, centrées sur des promesses générales (lutte contre la pauvreté, développement, bonne gouvernance) sans ancrage doctrinal cohérent. Cette situation correspond à ce que la littérature qualifie de « faible structuration programmatique » des partis.

Deuxièmement, la fragmentation rend complexe la formation de majorités parlementaires stables. Les coalitions sont souvent construites sur des logiques opportunistes plutôt que sur des convergences idéologiques durables. Les accords politiques apparaissent alors comme des arrangements négociés autour de la répartition des postes plutôt que comme l'expression d'un projet commun.

Troisièmement, cette configuration favorise une instabilité gouvernementale structurelle. La volatilité des alliances et les recompositions fréquentes affaiblissent la continuité des politiques publiques et limitent la capacité de planification stratégique de l'exécutif. Ainsi, la fragmentation partisane contribue indirectement à une gouvernabilité fragile.

3.2. Faible degré d'institutionnalisation

Les résultats de l'enquête qualitative confirment ces constats. Sur les 30 personnes interrogées :

- 58 % évaluent négativement la performance globale du système partisan ;
- 80 % estiment nécessaire une réforme profonde du cadre légal et organisationnel des partis politiques.

Ces données traduisent une crise de confiance significative à l'égard des partis en tant qu'instruments de représentation politique. Les répondants soulignent notamment :

- l'absence de démocratie interne effective ;
- le manque de mécanismes transparents de financement ;
- la faiblesse des procédures de sélection des candidats ;
- l'insuffisante formation idéologique des militants.

Au regard des critères d'institutionnalisation (stabilité, enracinement social, légitimité, organisation interne), le système partisan congolais apparaît faiblement consolidé. Les partis sont perçus davantage comme des structures électorales temporaires que comme des institutions durables capables d'encadrer la compétition politique sur le long terme.

3.3. Personnalisation et logique néopatrimoniale

Un autre résultat majeur concerne la personnalisation du système partisan. Les entretiens révèlent que la majorité des formations politiques sont structurées autour d'un leader fondateur, dont l'autorité dépasse souvent les mécanismes formels internes. L'identité du parti se confond fréquemment avec celle de son président.

Cette configuration se manifeste par :

- une centralisation des décisions stratégiques ;
- une faible autonomie des organes internes ;
- une dépendance financière à l'égard du leader ;
- une mobilisation politique fondée sur des loyautés personnelles.

La logique organisationnelle observée s'apparente ainsi à une dynamique néopatrimoniale où le parti fonctionne comme un instrument de négociation politique au service d'un entrepreneur politique. Dans ce cadre, l'adhésion idéologique cède le pas à l'allégeance personnelle et à la recherche d'opportunités d'intégration dans les coalitions gouvernantes.

Les résultats empiriques montrent que les dysfonctionnements observés ne découlent pas mécaniquement du multipartisme en tant que principe constitutionnel, mais plutôt de sa configuration structurelle :

- fragmentation excessive ;
- faible institutionnalisation organisationnelle ;
- personnalisation et logiques clientélistes.

Ces trois dynamiques interagissent et produisent un système partisan caractérisé par une faible prévisibilité, une instabilité coalitionnelle et une représentation politique peu structurée, contribuant ainsi aux tensions institutionnelles observées en RDC.

IV. DISCUSSION SCIENTIFIQUE APPROFONDIE

Les résultats obtenus permettent d'inscrire empiriquement le cas congolais dans les débats contemporains relatifs à l'institutionnalisation partisane, à la consolidation démocratique et aux configurations néopatrimoniales des systèmes politiques africains. L'analyse met en évidence un multipartisme formellement pluraliste mais structurellement fragile, dont les dysfonctionnements relèvent moins du principe du pluralisme que de ses modalités d'organisation et d'opérationnalisation.

4.1. Multipartisme et institutionnalisation : confirmation d'un pluralisme faiblement structuré

Les résultats relatifs à la fragmentation extrême et à la volatilité coalitionnelle confirment les hypothèses développées par Scott Mainwaring selon lesquelles un système partisan peu institutionnalisé se caractérise par l'instabilité des compétitions et la faiblesse de l'enracinement organisationnel. En RDC, la multiplication des partis n'a pas produit une différenciation idéologique accrue, mais une dispersion organisationnelle sans structuration doctrinale claire.

Dans la perspective typologique de Giovanni Sartori, la RDC tend vers un pluralisme fragmenté où la dispersion des acteurs réduit la cohérence systémique. Toutefois, contrairement aux systèmes pluralistes stabilisés d'Europe occidentale, cette fragmentation ne repose pas sur des clivages sociaux historiquement consolidés, mais sur des dynamiques opportunistes et circonstancielles.

Ainsi, le multipartisme congolais apparaît davantage comme un « pluralisme permissif » que comme un pluralisme institutionnalisé. L'absence d'ancrage sociologique durable limite la prévisibilité électorale et affaiblit la capacité des partis à structurer l'offre politique. Les données qualitatives (58 % de jugement négatif ; 80 % favorables à une réforme profonde) confirment cette perception d'un déficit d'institutionnalisation.

4.2. Multipartisme et consolidation démocratique : une consolidation inachevée

Du point de vue de la consolidation démocratique, les résultats corroborent l'analyse de Juan J. Linz et Alfred Stepan, pour qui la stabilité d'un régime dépend de l'acceptation des règles du jeu comme « the only game in town ». En RDC, la récurrence des contestations électorales et la défiance à l'égard des partis suggèrent que cette intériorisation normative demeure partielle.

La consolidation démocratique ne peut être réduite à l'organisation périodique d'élections compétitives. Elle suppose l'existence de partis capables :

- d'encadrer la compétition ;
- d'agréger les intérêts sociaux ;
- de produire des élites responsables ;
- de garantir une alternance pacifiée.

Or, la faiblesse organisationnelle observée entrave ces fonctions systémiques. En ce sens, les difficultés institutionnelles congolaises relèvent moins d'un excès de pluralisme que d'un déficit de structuration partisane.

Les résultats soutiennent donc l'hypothèse selon laquelle la consolidation démocratique est conditionnée par la qualité organisationnelle des partis politiques. Un multipartisme non institutionnalisé peut produire une démocratie électorale formelle, mais fragile sur le plan substantiel.

4.3. Personnalisation et néopatrimonialisme : une dynamique structurelle

La forte personnalisation observée s'inscrit dans la grille d'analyse néopatrimoniale développée à partir des travaux de Max Weber et adaptés au contexte africain par Jean-François Médard et Nicolas van de Walle.

Dans ce cadre, les partis politiques fonctionnent moins comme des institutions autonomes que comme des instruments de mobilisation au service d'entrepreneurs politiques. La centralité du leader, la dépendance financière personnalisée et la faible démocratie interne observées dans l'enquête qualitative confirment cette logique.

Cette configuration produit plusieurs effets :

- faible routinisation organisationnelle ;
- instabilité des alliances ;
- dépendance aux ressources matérielles ;
- faible transmission intergénérationnelle du leadership.

Ainsi, la fragmentation partisane ne doit pas être interprétée uniquement comme un phénomène juridique (facilité de création de partis), mais comme l'expression d'un système politique structuré par des logiques relationnelles et clientélistes.

4.4. Multipartisme : cause ou symptôme ?

La question centrale de la recherche peut désormais être revisitée. Les résultats suggèrent que le multipartisme en tant que principe constitutionnel ne constitue pas la cause première des dysfonctionnements institutionnels. Au contraire, le pluralisme demeure une condition nécessaire de la démocratie.

Cependant, en l'absence d'institutionnalisation organisationnelle et de régulation efficace, le multipartisme peut devenir un facteur d'instabilité indirecte. Il agit alors comme un révélateur, voire un amplificateur, des faiblesses structurelles du système politique.

Autrement dit, le problème congolais ne réside pas dans le nombre de partis en soi, mais dans :

- l'absence de mécanismes de rationalisation du champ partisan ;
- la faiblesse des exigences organisationnelles internes ;
- le manque de financement public conditionné à des critères de performance ;
- la persistance de logiques néopatrimoniales.

Cette étude apporte trois contributions principales : elle distingue analytiquement multipartisme formel et institutionnalisation effective dans le contexte congolais. Elle montre que la fragmentation partisane relève d'une configuration structurelle néopatrimoniale. Elle confirme empiriquement que la consolidation démocratique dépend de la qualité organisationnelle des partis.

Ainsi, la RDC illustre un cas de « pluralisme constitutionnalisé mais faiblement institutionnalisé », où la prolifération partisane ne s'accompagne pas d'une structuration durable de la compétition politique.

Les résultats et leur discussion permettent d'affirmer que le multipartisme n'est pas en lui-même la cause des dysfonctionnements institutionnels ; c'est le faible degré d'institutionnalisation partisane, combiné à des logiques néopatrimoniales persistantes, qui fragilise la gouvernabilité et la consolidation démocratique exige une réforme structurelle du système partisan plutôt qu'une remise en cause du pluralisme.

CONCLUSION

L'analyse institutionnelle du multipartisme en République Démocratique du Congo met en lumière un paradoxe structurel : alors que le pluralisme politique est solidement constitutionnalisé et juridiquement protégé, son opérationnalisation demeure faiblement institutionnalisée. Plus de trois décennies après l'abandon du parti unique, la prolifération de plus de 900 formations politiques traduit moins une vitalité

idéologique qu'une fragmentation organisationnelle profonde. Les résultats empiriques confirment que le dysfonctionnement du système partisan congolais ne réside pas dans le principe du multipartisme lui-même, mais dans l'insuffisance de ses mécanismes de structuration, de régulation et d'enracinement sociopolitique.

L'étude a démontré que trois dynamiques interdépendantes expliquent la fragilité du système : l'hyper-fragmentation du champ partisan, le faible degré d'institutionnalisation organisationnelle et la persistance de logiques néopatrimoniales. La personnalisation des partis, l'instabilité coalitionnelle et l'absence de structuration programmatique durable limitent la capacité des formations politiques à remplir leurs fonctions essentielles d'agrégation des intérêts, de production d'élites responsables et de stabilisation de la compétition démocratique. Ainsi, la RDC illustre un modèle de « pluralisme extensif mais non consolidé », où la liberté de création partisane n'est pas accompagnée d'exigences suffisantes de qualité organisationnelle et de performance institutionnelle.

Sur le plan théorique, cette recherche confirme que la consolidation démocratique dépend étroitement du degré d'institutionnalisation du système partisan. Un multipartisme juridiquement garanti mais organisationnellement fragile peut produire une démocratie électorale formelle sans garantir une gouvernabilité stable ni une alternance pleinement pacifiée. L'articulation entre institutionnalisation partisane, consolidation démocratique et néopatrimonialisme offre ainsi une grille d'analyse cohérente pour comprendre les tensions récurrentes observées dans le système politique congolais.

Dès lors, la question ne saurait être celle d'un retour à une forme de restriction pluraliste, mais celle d'une réforme systémique orientée vers la rationalisation et la professionnalisation du champ partisan. Une telle réforme pourrait s'articuler autour de plusieurs axes : durcissement des conditions d'enregistrement des partis, instauration d'un financement public conditionné à des critères de représentativité et de démocratie interne, renforcement des exigences de transparence financière, promotion de la formation idéologique des cadres et encouragement à la consolidation programmatique. L'enjeu central réside dans la transformation du multipartisme d'un pluralisme permissif en un pluralisme institutionnalisé.

En définitive, le maintien du multipartisme en RDC demeure une nécessité démocratique. Toutefois, sa pérennité et sa contribution effective à la stabilité politique exigent un approfondissement institutionnel. La consolidation démocratique congolaise ne dépend pas de la réduction mécanique du nombre de partis, mais de la construction d'organisations partisanes capables d'articuler durablement société et État, compétition et responsabilité, pluralisme et gouvernabilité. C'est dans cette tension constructive entre liberté politique et structuration institutionnelle que se joue l'avenir du système partisan congolais.

BIBLIOGRAPHIE

- DIAMOND, L., *Développer la démocratie : vers la consolidation*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999.
- HUNTINGTON, S. P., *Ordre politique dans les sociétés en mutation*, New Haven, Yale University Press, 1968.
- LINZ, J. J., STEPAN, A., *Problèmes de transition démocratique et de consolidation : Europe du Sud, Amérique du Sud et Europe post-communiste*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.
- MAINWARING, S., *Repenser les systèmes de partis dans la troisième vague de démocratisation : le cas du Brésil*, Stanford, Stanford University Press, 1999.
- MÉDARD, J.-F., *L'État néo-patrimonial en Afrique*, Paris, Karthala, 1991.
- SARTORI, G., *Partis et systèmes de partis : un cadre pour l'analyse*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.
- VAN DE WALLE, N., *Économies africaines et politique de crise permanente, 1979–1999*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- WEBER, M., *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, *Constitution du 18 février 2006*, Kinshasa, Journal officiel, 2006.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, *Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques*, Kinshasa, Journal officiel, 2004.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

